



DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2022

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en com-mune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2022 indique qu'en date du 7 octobre 2022, sur la colline Kanyange, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Venant Ndiku-mugongo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 60 ans, a été arrêté par des membres de la milice Imbo-nerakure dont Rachidi Niyorugira, âgé de 36 ans, accompagné par Cyriaque, secrétaire du parti CNDD-FDD sur la même colline en complicité avec un fils de la victime, Jean Claude Girukwisha-ka, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 27 ans. Selon des sources sur place, Venant Ndikumugongo a pris une vache chez son fils et l'a vendue alors que son fils Jean Claude n'était pas à la maison. La belle fille a informé son mari que la vache venait d'être vendue par son père. Selon les mêmes sources, Jean Claude a porté plainte chez un OPJ à Karuzi contre son père auquel il accusait de lui avoir volé une vache. Cet OPJ a délivré un mandat d'arrêt contre Venant et ce document a été donné à Rachidi et Cy-riaque. Ces derniers ont arrêté le père de Jean Claude et ils lui ont exigé de payer une somme de 265000 fbu à son fils avant de le libérer alors que cette vache avait été prêtée à Jean Claude pour l'ai-der à avoir du fumier, selon Venant Ndikumugongo. En date du 6 octobre 2022, ce dernier avait deman-dé à une de sa fille mariée de lui apporter un des moutons qu'il lui avait prêté pour avoir du fumier afin de le vendre et payer l'engrais chimique mais cette fille lui en a refusé en lui répondant que ses frères lui avaient interdit de donner une bête à leur père disant qu'il n'a plus le droit sur le bétail. Ve-nant Ndikumugongo a porté plainte auprès de l'ad-ministrateur qui a alors ordonné d'arrêter son fils et les 2 membres de la milice Imbonerakure.

Soixante-dix membres de la milice Imbonerakure arrêtés en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2022 indique qu'en date du 9 octobre 2022, vers 15 heures, sur la colline Mukoni, com-mune et province Muyinga, soixante-dix membres de la milice Imbonerakure dont Vianney alias Ndie-fi, enseignant à l'ECOFO Mizuga, ont été arrêtés chez cet enseignant, par des membres de la milice Imbonerakure de cette localité, dirigés par leur chef, Shabani Nimubona. Selon des sources sur place, parmi eux, il y avait des gens venus des provinces de Cankuzo, Karuzi et Kayanza et ils disaient que Vianney les avait

mentis qu'ils allaient participer à une réunion de son association préparant une visite des partenaires afin de les y faire adhérer. Selon les mêmes sources, ces membres de la milice Imbonerakure les ont dépouillés de leurs biens comme des téléphones portables, de l'argent, un chèque qui al-lait servir de retrait d'argent à donner aux partici-pants. Vianney avait promis à chacun une somme de 40 000 fbu après la réunion. Ils ont été libérés après avoir exhibé à ces Imbonerakure une ordon-nance ministérielle de cette association que Vianney leur avait partagée lors de la convocation de cette réunion.

Un ex-FAB arrêté en commune Rutovu, province Bururi

En date du 19 octobre 2022, sur la colline Ruringanizo, commune Rutovu, province Bururi, Albert Ndikumana, ex-FAB, âgé de 50 ans, cultivateur, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, avant son arrestation, ces policiers ont mené une fouille perquisition chez lui, le même jour et ont saisi un fusil de type Karachinikov pliante portant le numéro 3329 après l'avoir déterré à côté de sa maison. Selon les mêmes sources, Albert a été accusé de détention illégale d'une arme à feu mais il rejette ces accusations en disant qu'il n'avait pas de fusil que c'est un montage fait contre lui par la police.

Une personne arrêtée en commune Gisuru, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 octobre 2022 indique qu'en date du 16 octobre 2022, vers 19 heures, sur la colline Muhindo, commune Gisuru, province Ruyigi, Athanase Njejimana a été arrêté chez lui et conduit à la police de Gisuru par Donatien Irankunda et Protais Ndikumana, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, il était accusé de s'être installé sur cette colline sans avoir leur autorisation et qu'il avait refusé de payer une amande auquel ils lui avaient imposée. Selon les mêmes sources, en date du 18 octobre 2022, il a été libéré après avoir payé 30 milles fbu à Joseph, OPJ.

Une femme arrêtée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2022 indique qu'en date du 18 octobre 2022, Léa Niyogusenga, mère allaitant un enfant de moins de 2 ans, résidant sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-Lac avec son enfant. Selon des sources sur place, elle a été accusée faussement d'avoir facilité un viol et un enlèvement d'une fille voisine Audreille Bukuru, âgée de 16 ans. Cette dernière avait été trompée par un prénomné Adronis de la prendre comme sa troisième épouse et la conduire à Rumonge pour y vivre mais Adronis s'est rétracté. Audreille s'est cachée d'où ses parents ont fait arrêter sa voisine Léa en l'accusant faussement car ils ne vivaient pas en bon terme avec Léa. Selon les mêmes sources, le mari de Léa a plaidé chez un OPJ pour sa libération et ce dernier lui a demandé de payer une somme de plus de 50 000 fbu mais il ne l'a pas libérée.

Deux responsable du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2022 indique que depuis le 19 octobre 2022, sur la colline Rusovu, zone Dunga, commune Kayogoro, province Makamba, Abedenego Sindayihebura et Ezéchiel Nibitanga, tous responsables du parti CNL ont été arrêtés à

leurs domiciles et conduits par des policiers au cachot du commissariat communal de police de Kayogoro, sur l'ordre de l'administrateur communal, Antoine Ndayiragije. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir assuré une médiation entre deux femmes membres du parti CNL en litige alors qu'il y a des para-juristes collinaires et des policiers chargés de cette mission. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces responsables du parti CNL ont vu des policiers à leurs domiciles pour les arrêter.

Une personne arrêtée en commune et province Kayanza

En date du 26 octobre 2022, vers 14 heures, centre-ville, commune et province Kayanza, Sylvestre Nduwimana alias Pongo représentant des commerçants à Kayanza a été arrêté par Niyingabira Isaac, Procureur de la République à Kayanza quand il se rendait à une réunion des commerçants avec le Gouverneur. Selon des sources sur place, il a été conduit à la prison de Ngozi. Les mobiles de cette arrestation restent inconnus. Signalons que Sylvestre Nduwimana avait été arrêté accuser de fraude du sucre et des fertilisants fabriqués par la société FOMI et conduit au cachot de la mairie de Bujumbura quelques jours auparavant mais il avait été relaxé il y avait une semaine.

Quatre membres du parti UPRONA arrêtés en commune Rutovu, province Bururi

Dans la matinée du 31 octobre 2022, sur la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, Arnaud, Jean Ndemeye et Caritas Niyonsaba et son mari, Cyriaque Bizindavyi, tous membres du parti UPRONA, ont été arrêtés par la police du commissariat communal de Rutovu accompagnée par le chef de zone et le conseiller collinaire de Kajondi. Par après, ils ont été conduits au cachot de la police à Bururi par le responsable provincial du SNR, Germain. Selon des sources sur place, avant de leur arrestation, ces derniers ont effectué une fouille et perquisition respectivement chez Emile Ndayizigiye (père d'Arnaud), Caritas Niyonsaba et Jean Ndemeye. Ainsi, ils ont saisi sous le lit d'Arnaud, un chargeur contenant 11 cartouches en bon état, chez Jean Ndemeye, un fusil de type SAV Machine Gun ainsi qu'un chargeur tous en mauvais état. Selon les mêmes sources, il s'agit d'un montage dû aux conflits familiaux car Arnaud venait de passer 4 jours au cachot suite à un conflit de pomme de terre volées chez Jean Ndemeye, lui aussi qui est de la même famille que Cyriaque Bizindavyi.

Deux personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 novembre 2022 indique qu'en date du 3 novembre 2022, au bureau de l'administrateur de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Onésime Ndirikirenza alias Kineti et un prénommé Obède, chef de colline Ruvumera ont été arrêtés par des policiers sur ordre l'administratrice communal Marie Goreth Irankunda en collaboration avec le procureur général, Eliphase Ndayishimiye. Selon des sources sur place, un prénommé Sedeky, membre du parti CNDD-FDD et commissionnaire des parcelles, originaire de la colline voisine Nyabutare s'est approprié d'une propriété appartenant à Obède sur cette colline. Ce chef de colline a été accusé de passer outre cette mesure ce que les collègues et les membres de sa famille réfutent. Ils accusent plutôt le procureur Eliphase Ndayishimiye et l'administratrice Marie Goreth Irankunda d'agir ainsi suite à des pots de vin qu'ils ont reçus de la

part de ce commissionnaire. Ce dernier est accusé de s'être approprié plusieurs propriétés foncières sur presque toutes les collines de la commune Nyanza-lac en collaboration avec certains responsables de la CNTB et chaque fois après l'exécution du procès, il vend la propriété acquise. Onésime Ndirikirenza et Obède sont pour le moment gardés au cachot du parquet de Makamba.

Six hommes de la tribu des Masai arrêtés en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 23 novembre 2022, en province Karuzi, 6 hommes de la tribu des Masai, originaires de la Tanzanie ont été arrêtés par des policiers qui les ont conduits au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Selon des sources sur place, en date du 25 novembre 2022, les victimes ont été embarquées à bord d'une camionnette de la commune Buhiga vers Kobero, frontalière avec la Tanzanie. Selon les mêmes sources, le Gouverneur de cette province avait ordonné l'arrestation de tous les Masai après la diffusion de l'audio sur les réseaux sociaux appelant la population de mettre en doute les activités de ces masai au Burundi.

Huit enseignants arrêtés en province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 17 novembre 2022, Onesphore Nsabiyumva, DPE de Ruyigi s'est arrogé le droit d'arrêter 4 enseignants dont Chantal, encadreuse au Lycée communal de Kirangara, Aline Irambona et Dieudonné, qui attendaient un véhicule pour se rendre au service. Selon des sources sur place, il les a conduits au cachot de la police de Ruyigi. Selon des sources sur place, Onesphore Nsabiyumva a arrêté également deux femmes et deux hommes en date du 21 novembre 2022. Il les a conduits au cachot mais comme la police a refusé de les mettre au cachot, Onesphore leur a exigé de rester debout au drapeau devant la province.

Un père et ses deux fils arrêtés en province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 novembre 2022 indique qu'en date du 13 novembre 2022, Vincent Ntukamazina, originaire de la colline Rweza, commune Vyanda, province Bururi et ses deux fils, Jules Nsengiyumva et Levis Niyomukiza ont été arrêtés et conduits à la prison de Bururi après qu'ils aient répondu à l'audience du Procureur de la République dans cette province. Selon des sources sur places, Jules Nsengiyumva et Levis Niyomukiza ont été arrêtés à Kaganza par des policiers du commissariat communal de police Vyanda en complicité avec Ferdinand Ndayikengurukiye membre de la milice Imbonerakure, Directeur de l'ECOFO Kigoti, originaire aussi de la colline de Rweza tandis que leur père a été arrêté, le lendemain. Selon les mêmes sources, deux jours avant, Jules s'était battu dans un cabaret sis à Gikoma de la même colline avec Oscar Nkunzimana, frère de Ferdinand suite aux injures qu'Oscar lançait à Jules comme quoi leur père est un sorcier ce qui était même mentionné sur le dossier quand ils étaient au cachot du commissariat communal de police de Vyanda.

Vingt-six personnes dont 14 enfants arrêtées en commune Kigamba, province Cankuzo

En date du 27 novembre 2022, dans la brousse, sur les collines Rujungu et Saswe, zone Gitanga, commune Kigamba, province Cankuzo, vingt-six personnes dont 14 enfants ont été arrêtées par la police et Anitha Nibogora administrateur de la commune Kigamba en train de prier. Ces victimes

ont été conduites au commissariat provincial de police avant de les forcer le lendemain à prendre un véhicule d'une agence de transport pour les conduire à Bujumbura sur leurs frais. Selon des sources sur place, six parmi elles y avaient érigé des huttes, il y a 4 mois. Interrogées par l'administration, ces personnes ont répondu qu'elles avaient une mission de prier Jésus Christ, qu'elles ne craignent personne et qu'elles n'ont que 3 choix « mourir, être emprisonnées et vivre dans la brousse au nom de Jésus Christ ».

Trois membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza Lac, province Makamba

En date du 2 décembre 2022, sur les collines Bukeye et Kazirabageni, commune Nyanza Lac, province Makamba, Thaddée Ndayishimiye, secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Jean Claude Nduwimana, ancien administrateur de la commune Nyanza-Lac de 2015 à 2020 et Jonathan Mpawenayo, responsable communal de la milice Imbonerakure à Nyanza-lac ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat à Makamba par le Commissaire provincial de police accompagné du commissaire communal de police de Nyanza-lac sur l'ordre de Françoise Ngozirazana, Gouverneure de la province. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés après une fouille perquisition opérée chez eux et aux domiciles des membres des conseils communaux. après destitution du bureau du conseil communal Nyanza-Lac. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'avoir commandité les conseillers communaux à destituer les membres du bureau de ce conseil communal.

Trois personnes arrêtées en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 décembre 2022 indique qu'en date du 26 novembre 2022, sur la colline et commune Ndava, province Mwaro, Anita Rose Ndayikengurukiye, Angela Ndayishimiye et Rose Hatungimana ont été arrêtées par la police sur l'ordre du Colonel Laurent Harerimana, leur beau-frère et ancien commandant du camp Mwaro. Selon des sources sur place, elles étaient accusées de s'être opposées à l'exploitation d'un boisement qui appartient à toute la famille car situé sur une propriété foncière non encore partagée. Selon les mêmes sources, elles ont passé toute une semaine dans ce cachot de la zone Ndava. En date du 2 décembre 2022, le matin, comme la nouvelle commençait à circuler sur les réseaux sociaux, ces trois femmes ont été libérées.

Huit rwandais et un congolais arrêtés en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 novembre 2022 indique qu'en date du 26 novembre 2022, vers 11 heures, aux quartiers Sanzu et Gasanda, commune et province Ruyigi, huit rwandais dont Callixte, enseignant de l'ECOFO Rutimbura, Bitege, une femme nommée Inaburanga, Françoise Mukamana et Talonja de nationalité congolaise ont été arrêtés à leurs domiciles et ont été conduits par Isidore Kinyabwoya, chef du quartier Sanzu et le prénommé Zaïre accompagnés par des chefs de la milice Imbonerakure respectifs, au cachot du commissariat provincial de police de Ruyigi. Selon des sources sur place, jusqu'en date du 1^{er} décembre 2022, excepté Inaburanga et Françoise Mukamana, femmes mariées à des Burundais et Talonja qui était

malade, les autres étaient encore au cachot. Signalons que ces victimes vivent au Burundi il y a plus de 40 ans et sont prises comme des boucs émissaires au conflit en République Démocratique du Congo.

Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2022 indique qu'en date du 4 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Eric, membre de la milice Imbonerakure, âgé de 34 ans, caissier au district sanitaire de Buhiga, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la police. Selon des sources sur place, Eric était allé demander son argent à Célestin Ndiokubwayo, enseignant, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 51 ans. Eric lui avait prêté de l'argent et il lui avait promis de remettre 150.000 fbu après un mois mais il avait dépassé déjà 5 mois. Selon les mêmes sources, il est allé le chercher à la maison mais comme il n'était pas là, il s'est rendu directement au marché avant de se croiser en route. Eric a voulu l'attaquer mais l'enseignant a crié au secours et des policiers qui étaient aux environs sont intervenus mais Eric a refusé d'écouter les policiers en disant qu'il voulait se faire juste d'où Eric a été conduit au cachot où il est resté deux jours avant d'être libéré sur l'ordre du Gouverneur et du Procureur.

Trois membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 5 décembre 2022, au bar restaurant, centre de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Muvala, représentant des membres de la milice Imbonerakure sur la colline Bukeye; Mahuba, secrétaire du CNDD FDD sur la même colline et le chef de cette colline connu sous le surnom de Rukanga ont été arrêtés par des policiers sur l'ordre des membres du bureau communal de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, Marie Goreth Irankunda administratrice de Nyanza-lac, Prudence Kabura président de ce conseil et son adjoint, Mbirigi qui partageaient un verre à ce bar, ont voulu y chasser Muvala, Mahuba et Rukanga mais ces derniers en ont refusé d'où leur arrestation. Ils ont été conduits au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-Lac. Signalons que ces arrestations ont eu lieu après qu'une réunion de suspension de deux membres du conseil communal de Nyanza-Lac ait été tenue.

Deux membres du parti CNDD-FDD et deux femmes arrêtés en commune et province Bururi

En date du 25 décembre 2022, au centre Kirembe, zone Muzenga, commune et province Bururi, Richard Ndayikengurukiye, membre du parti CNDD-FDD, sa femme Rosalie Kaneza, Judith Ndayizeye sa mère et son frère Patrick Ndayegamiye, membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, Richard a été arrêté vers 23 heures et il était accusé d'ivresse tandis que ces trois autres ont été arrêtés quand ils sont allés sur une position pour demander la libération de Richard. A ce moment, un policier qui montait la garde a tiré en l'air pour les arrêter. Les autres policiers qui étaient en patrouille nocturne dans les environs de cette position ont tiré plusieurs coups de feu croyant que leur position était attaquée. Toutes les 4 personnes ont été conduites au cachot de la police à Bururi.

Trois personnes arrêtées en commune Rusaka, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 19 décembre 2022, vers 22 heures, sur la colline et zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, Augustin Tuyisabe, âgé de 28 ans, Bienvenu Niyorumuri, âgé de 21 ans et Edouard Nkeshimana, âgé de 28 ans, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police de Mwaro par des policiers. Selon des sources sur place, ces trois jeunes étanchaient leur soif au chef-lieu de la zone Makamba quand ces policiers les ont ordonnés de rentrer sous prétexte que les heures étaient avancées. Selon les mêmes sources, après une dispute, ces policiers ont commencé à frapper ces jeunes avec des bâtons en les forçant de rentrer et ces jeunes ont blessé ces policiers à l'aide des bouteilles vides. En date du 26 décembre 2022, le tribunal de grande instance de Mwaro au terme d'un procès de flagrante a condamné ces jeunes à un emprisonnement de 2 ans et une amende de 100 000 fbu chacun pour avoir blessé les policiers et avoir refusé de rentrer.

LIGUE ITEKA